

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 V. 497 Voeu relatif à la prévention et à la sécurité place Françoise Dorin

Le Conseil de Paris,

Considérant que les habitants du nouveau quartier Martin Luther King subissent déjà diverses nuisances et sont confrontés à un certain degré d'insécurité ;

Considérant les nombreux squats signalés dans les halls de plusieurs immeubles et la présence de bandes installées le long de l'allée Yvette Guibert ;

Considérant les nombreuses nuisances et trafics perpétrés aux abords du parc Martin Luther King ;

Considérant la volonté d'accompagner le lancement de ce nouveau quartier, composé de 55% de logements sociaux, dans un climat de vivre-ensemble apaisé ;

Considérant les demandes répétées de développement général de la vidéo-surveillance sur le 17^{ème} arrondissement, en lien avec le Commissariat et la DPSP ;

Considérant l'aménagement préalable à l'installation de vidéosurveillance déjà réalisé par l'aménageur P&MA ;

Sur proposition de Valérie NAHMIAS, Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, et les élus des groupes UDI-MODEM et Les Républicains et Indépendants

Emet le vœu que :

- La Préfecture de Police procède à l'installation d'une caméra de vidéoprotection Place Françoise Dorin
- La Préfecture de Police renforce le dispositif de sécurité et de tranquillité publique dans le nouveau quartier Martin Luther King notamment en mobilisant davantage de moyens humains et matériels la nuit